

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire



**SOPHIA
CHIKIROU**
PRESENTÉE
SON PLAN POUR

**L'ÉMANCIPIATION
DES JEUNES**



sophiapourparis.fr



Paris est la capitale qui se rêve, dynamique et ouverte sur l'avenir. Pourtant, pour des centaines de milliers de jeunes, la réalité est tout autre. Logement inaccessible, précarité étudiante et professionnelle, explosion des problèmes de santé mentale, absence de perspectives : Paris est devenue une ville inaccessible pour une large part de sa jeunesse. Loin d'être une fatalité, cette situation est le produit d'une inaction persistante de la majorité sortante. Faire de Paris la capitale de l'émancipation des jeunes suppose d'abord de regarder cet échec en face, puis d'affirmer une ambition claire : garantir à chaque jeune les conditions matérielles, sociales et démocratiques nécessaires pour étudier, travailler, se soigner, s'engager et construire librement son avenir.

NOTRE CONSTAT

Paris, une capitale qui méprise ses jeunes

Paris compte environ 320 000 jeunes de 16 à 25 ans, ce qui représente près de 15 % de sa population. Pourtant, pour eux, la capitale est devenue un territoire d'exclusion et de précarité.

Selon l'APUR et l'INSEE, en 1999, 33 % des jeunes de 25 ans nés à Paris vivaient encore chez leurs parents. Ils étaient près de 50 % en 2018. En clair, les jeunes Parisiens ont de plus en plus de mal à quitter le domicile de leurs parents. Le coût du logement en est la principale cause.

Pour un jeune à Paris, il faut en moyenne 907 euros pour se loger, contre 734 euros en Île-de-France et 685 euros dans le reste de la France.

Aucune politique n'a été mise en place pour répondre à la demande des jeunes.

Si on regarde la situation des étudiants, qui sont 396 608 à Paris : ils doivent se partager un contingent de 7 750 logements Crous ; soit 1 logement pour 51 étudiants, un ratio deux fois inférieur à la moyenne nationale.

Même les jeunes actifs, ceux qui travaillent, sont 21 % à vivre encore chez leurs parents, signe que même le travail ne suffit plus à accéder à l'autonomie.

Une urgence de santé mentale ignorée

La précarité affecte également la santé des jeunes. 10 % des jeunes n'ont pas d'assurance complémentaire santé, ce qui entraîne de nombreux renoncements à se soigner. Dans ces conditions, la santé mentale des jeunes s'est effondrée : 55 % des 18-24 ans déclarent avoir déjà été affectés par un problème de santé mentale, et plus d'un jeune francilien sur trois est touché par la solitude.

Face à cette situation, 42 % des jeunes citent le prix comme principal frein à commencer un parcours de soin psychologique. À cela s'ajoute la question du délai moyen pour obtenir un rendez-vous avec un psychologue ou un psychiatre, qui dépasse trois mois à Paris.

Travail précaire, contrats courts, autoentrepreneuriat contraint

Près de 20 % des jeunes sont au chômage à Paris, et près de 10 % des jeunes Parisiens sont NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation). Près de 50 % des contrats sont des CDD ou des missions courtes. Pour toute la jeunesse française, mais de façon encore plus accentuée à Paris, l'emploi est souvent synonyme de stages non rémunérés, de CDD enchaînés, et d'autoentrepreneuriat contraint.

De plus, selon une étude datant de 2023, 36 % des étudiants indiquent avoir déjà sauté un repas, et un étudiant sur cinq déclare ne pas manger à sa faim et sauter plus de trois repas par semaine. La précarité alimentaire concerne aussi les jeunes travailleurs, sans emploi ou en formation.

L'inaction de la majorité sortante : un échec politique majeur

La majorité sortante n'a pas mené de politique d'ampleur pour la jeunesse. Elle n'a pas élaboré de politique jeunesse structurée. Aucun document stratégique, aucun schéma directeur, aucune vision d'ensemble.

Le Conseil parisien de la jeunesse, créé en 2003, est devenu une coquille vide. Il ne dispose d'aucun budget propre, aucun pouvoir décisionnel réel, aucune capacité de proposition contraignante.

En outre, le contingent municipal de logements sociaux ne prévoit aucune priorité fléchée vers les jeunes, et encore moins une réelle politique permettant la décohabitation et l'autonomie des jeunes.

Les centres de santé municipaux n'ont pas été dotés des moyens nécessaires pour faire face à la crise de la santé mentale des jeunes Parisiens, alors même que les besoins explosent.

Le budget « jeunesse, sport, culture et vie sociale » de la Ville (903,8 M€ en 2024) ne distingue pas les crédits réellement fléchés vers les 18-25 ans, rendant impossible toute évaluation de l'effort public en leur faveur.

Cette inaction face aux alertes multiples constitue un choix politique en soi. Ce choix a des conséquences : les jeunes quittent Paris, renoncent à leurs études, s'endettent, dépriment, ou se résignent à des conditions de vie et de travail indignes.

Et surtout, les inégalités de naissance sont accentuées dans une ville où la jeunesse dorée profite plus que tout autre des financements publics versés aux écoles privées et des réseaux professionnels de leur entourage.

NOTRE VISION

Pour nous, les jeunes sont l'avenir et la vitalité d'une ville. Une ville qui ne permet pas à ses jeunes de s'installer, de travailler, d'étudier, de se soigner et de se projeter est une ville qui se condamne elle-même.

Paris est devenue la capitale des héritiers. Seuls ceux qui disposent d'un patrimoine familial, d'un réseau, d'un logement transmis peuvent y vivre dignement entre 18 et 25 ans. Pour les autres, Paris est un parcours du combattant.

Ce n'est pas une fatalité et la galère ne forme pas la jeunesse. La galère détruit des rêves et des vies. Nous devons assurer aux jeunes Parisiens des conditions d'études, de formation, de logement, et de travail, dignes.

Notre vision repose sur trois principes.

Garantir l'autonomie comme droit fondamental : les jeunes doivent pouvoir se loger à prix modéré et selon leurs propres moyens, et non ceux de leur famille. Pour cela, ils doivent bénéficier du soutien de la collectivité pendant la période d'études, de formation et les premières années de travail.

Garantir la satisfaction des besoins fondamentaux : se loger, s'alimenter sainement et pour chaque repas, se soigner et bénéficier d'une prévention sanitaire face aux conduites à risque (alcool, drogue, médicaments, prostitution...).

Garantir leur droit à exercer pleinement leur citoyenneté : pouvoir se regrouper en associations, s'investir dans la vie de quartier (Conseils de quartier), et peser sur les décisions qui les concernent.

Avec une maire Insoumise à sa tête, Paris deviendra le phare de l'émancipation des jeunes.

NOTRE PLAN D'ACTIONS

Créer une aide municipale d'urgence pour les 18-25 ans

- Instituer une allocation municipale (partielle ou totale) afin d'assurer au moins l'équivalent du RSA durant 12 mois (renouvelable une fois) aux jeunes Parisiens de 18-25 ans sans emploi, sans formation, sans filet familial, exclus des aides nationales, sous condition d'un engagement dans un parcours d'orientation

Garantir l'autonomie résidentielle des jeunes

- Réserver 500 logements par an du contingent municipal et 5 % des nouvelles constructions ou rénovations lourdes de logements sociaux en faveur des 18-25 ans, en priorité les étudiants boursiers (échelons 5-7), les jeunes travailleurs précaires, les sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et les jeunes en rupture familiale
- Renforcer le recours au droit de préemption urbain (DPU) en priorité sur les petites surfaces (studios, T1, T2) dans les quartiers à forte pression étudiante (5^e, 6^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e) pour constituer un parc de logements conventionnés jeunes
- Négocier une convention pluriannuelle Ville-CROUS prévoyant le cofinancement de 2 000 places supplémentaires en résidences universitaires à horizon 2032, avec un engagement de mise à disposition du foncier par la Ville et de garanties locatives pour les plus fragiles
- Créer un fonds municipal de garantie locative pour sécuriser les bailleurs privés acceptant de louer à des étudiants boursiers, des jeunes travailleurs précaires, ou des sortants de l'ASE, avec une prise en charge des impayés pouvant aller jusqu'à 6 mois
- Créer un fonds d'urgence pour jeunes, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), chargé de débloquer une aide allant jusqu'à 1 000 euros, sous 72 heures, pour répondre à des situations d'urgence, comme une menace d'expulsion locative, des situations de rupture familiale, une perte d'emploi, un accident de la vie

- Crée au sein de la Brigade du Droit au Logement, une cellule « Logement Jeunes », notamment en charge de :

- Contrôler les résidences étudiantes privées (conformité hygiène et sécurité, tarifs, conditions d'accueil)
- Lutter contre les marchands de sommeil ciblant les jeunes en permettant notamment un **signalement en ligne** de logement indigne ou un bailleur abusif, avec engagement d'intervention sous 15 jours

- S'appuyer sur la solidarité intergénérationnelle et créer un programme « **cohabitation solidaire** » pour permettre la location de **500 chambres** à horizon 2032, par des jeunes chez les habitants seniors, notamment en adoptant les mesures suivantes :

- Mettre en place une **garantie locative de la Ville de Paris** en faveur du senior hébergeur, en cas d'absence ou d'insuffisance de garantie pour le jeune
 - Exonérer automatiquement de la **taxe foncière** l'ensemble des seniors éligibles (conditions de revenus, âge, etc.)
 - Fonder une convention type encadrant les devoirs et droits des parties, notamment en matière de lutte contre la précarité
 - Faire des Maisons des Aînés et des Aidants le médiateur des différends entre l'hébergeur senior et le jeune
- Crée l'aide « **Premiers mètres carrés** », aide à la première installation pour les jeunes de 18-25 ans qui décohabitent pour la première fois, sous conditions de ressources et consistant en une aide forfaitaire pouvant aller jusqu'à **800 euros** pour le mobilier, l'électroménager

Faire de la santé des jeunes une priorité municipale

Instituer une garantie d'accès au parcours de soin en santé mentale

- Renforcer l'offre psychologique au sein des **centres de santé** de la ville, et garantir deux demi-journées par semaine minimum de créneaux sans rendez-vous dédiés aux consultations pour urgence psychologique

- S'engager à négocier une convention « Zéro délai psy jeunes » avec l'ARS et l'AP-HP afin de garantir :

- Un premier entretien avec un psychologue dans un délai maximum de 15 jours pour tout jeune en demande
- Une orientation vers un parcours de soins adapté (centre municipal, libéral conventionné, AP-HP, etc.) dans un délai de 30 jours

- Fonder, en lien avec l'ARS, l'AP-HP, les centres de santé et les associations, un **pool de psychologues vacataires municipaux**, mobilisables sous 72 heures en cas de situation d'urgence psychologique avérée (idées suicidaires, crise anxieuse aiguë, rupture de suivi) signalée par les jeunes eux-mêmes, les centres de santé, la police municipale, les éducateurs spécialisés, les travailleurs sociaux ou le tissu associatif

Déployer la prescription sociale municipale comme réponse précoce aux situations de mal-être

La prescription sociale, c'est quoi ?

La prescription sociale est une approche qui tend à améliorer la santé mentale et le bien-être des individus, en identifiant en amont les potentielles situations de fragilité et de vulnérabilité et en proposant d'y remédier par l'implication dans des activités sociales, non médicales d'insertion au sein de leur communauté et de groupes sociaux de proximité

- Former 500 agents municipaux en contact avec les jeunes (bibliothécaires, éducateurs sportifs, agents d'accueil des Espaces Paris Jeunes, animateurs de centres de loisirs) à la « prescription sociale municipale », qui consiste en l'identification précoce de situations de vulnérabilité et l'orientation vers des activités non médicales (sport, culture, bénévolat) comme premier niveau de réponse au mal-être

- Recruter 40 « médiateurs santé jeunes » d'ici 2030, corps composé de jeunes de 20-30 ans, formés, rémunérés par la Ville par des contrats municipaux, intervenant dans les résidences étudiantes et jeunes, les Crous de Paris, les Espaces Paris Jeunes et les campus sur la base de la méthode de la prescription sociale municipale, et chargés de :

- Repérer des situations de mal-être et engager un dialogue précoce avec la personne concernée
- Orienter vers les ressources adaptées

- Animer des ateliers de prévention (sommeil, addictions, gestion du stress)
 - Lutter contre l'isolement social des jeunes
- Animer des ateliers de prévention (sommeil, addictions, gestion du stress)
- Lancer un plan de prévention santé affective et sexuelle et de lutte contre les addictions*
- **Conventionner avec les établissements d'enseignement supérieur** pour des interventions annuelles dans tous les campus parisiens : prévention IST, consentement, réduction des risques liés aux consommations
 - **Installer des distributeurs de préservatifs gratuits et de protections périodiques** dans l'ensemble des Espaces Paris Jeunes, et **étendre** le dispositif progressivement, via des accords et conventionnements, aux résidences Crous, résidences jeunes et campus parisiens volontaires
 - **Créer une « ligne jeunes » municipale** (téléphone et chat) pour les questions de santé affective et sexuelle, et en lien avec les addictions, accessible 6j / 7 de 14h à 22h
 - **Créer un label « Nuit responsable Paris »** pour les lieux de fête parisiens s'engageant en faveur de la formation du personnel (minimum 2 personnes) aux premiers secours et au repérage des situations de risque, du développement d'espaces calmes et sécurisants, l'affichage des numéros d'urgence (SAMU, SOS Viol, Fil Santé Jeunes), le partenariat avec une association de réduction des risques, et qui bénéficieront en échange, d'un accompagnement privilégié de la ville (subventions, autorisations d'extension horaire etc.)
 - **Financer des maraudes de réduction des risques dans les quartiers festifs** (Oberkampf, Bastille, Pigalle, canal Saint-Martin) durant le week-end pour la distribution de matériel (bouchons d'oreilles, éthylotests, roule-ta-paille, préservatifs), l'orientation, les premiers secours et la sécurisation de la fête parisienne
 - **Installer des tentes « safe spaces » éphémères**, en lien avec les associations, à proximité des zones de concentration nocturne les vendredi et samedi soir de minuit à 6h avec eau, repos, présence associative, constituant des lieux de protection pour les jeunes

Garantir l'accès au sport comme facteur de santé

- **Instaurer la gratuité de l'accès aux équipements sportifs municipaux pour les 18-25 ans sans condition de ressources**
- **Créer un « Pass Sport Santé »** prescriptible par les médecins des centres de santé municipaux, donnant accès gratuit pendant 6 mois à une activité sportive encadrée pour les jeunes présentant des troubles anxieux ou dépressifs ou une aide financière en cas de nécessité de recours à des structures privés

Sécuriser les parcours vers l'emploi et l'autonomie économique

- **Ouvrir 300 postes tremplins par an dans les services municipaux** pour les jeunes de 21-25 ans sans emploi dans divers secteurs d'intérêt communal (petite enfance, espaces verts, bibliothèques, animation, restauration collective, maintenance, accueil) en adéquation avec la formation des jeunes et **offrir un accompagnement vers l'emploi durable** (formation, validation des acquis, aide à la recherche d'emploi, bilan de compétences).
- **Créer un programme « Paris Stages »** avec les grandes entreprises parisiennes, les ETI et les startups, prévoyant un plan progressif pour atteindre **1 000 stages rémunérés de longue durée (4-6 mois)** par an pour les jeunes Parisiens, en échange d'un **bonus de notation** dans les appels d'offres de la Ville de Paris
- **Garantir à tout jeune Parisien de 18-25 ans privé d'emploi depuis plus de six mois, une mission rémunérée de 6 mois** dans un service municipal ou une association conventionnée (service civique, stage, etc.)
- **Instituer « Pépinière Paris », structure publique ayant pour but d'héberger, accompagner et mutualiser les charges de 500 jeunes auto-entrepreneurs et freelances parisiens d'ici 2030, impliqués dans des projets innovants à impact social et solidaire** (évalués par un comité indépendant) et offrant des locaux de coworking à tarif social, un service de comptabilité mutualisé, une protection sociale complémentaire communale et un accompagnement juridique et fiscal, pour une durée pouvant aller jusqu'à **cinq ans**
- **Imposer dans les marchés publics de travaux ou de service à forte intensité de la Ville de Paris d'un montant supérieur à 150 000 euros une clause sociale jeunesse** prévoyant qu'au minimum 10 % des heures travaillées soient effectuées par des jeunes de moins de 26 ans, et prévoir des **bonus de notation** allant jusqu'à 10 % pour doublement de ce seuil

Lutter contre la précarité alimentaire des jeunes

- Doubler la dotation annuelle aux associations d'aide alimentaire étudiante de 405 000 euros à 810 000 euros dès 2026 et augmenter progressivement sur la mandature pour atteindre 1,5 million d'euros à horizon 2032, avec des conventions pluriannuelles garantissant la stabilité des financements
- Créer 3 épiceries solidaires municipales dédiées aux étudiants (rive gauche, rive droite, Nord-Est), gérées en partenariat avec le Crous et les associations étudiantes, proposant des produits à un prix au moins 50 % inférieur à celui du marché
- Généraliser dans l'ensemble des cantines et restaurants municipaux le repas à 1 euro pour l'ensemble des 18-25 et négocier avec les restaurateurs partenaires de la Ville (cantines associatives, tiers-lieux, restaurants solidaires) l'extension du repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et les jeunes précaires, avec compensation municipale
- Instituer un chèque alimentation mensuel de 50 euros pour les jeunes Parisiens de 18-25 ans vivant sous le seuil de pauvreté, utilisable dans les commerces alimentaires partenaires et les marchés parisiens

Reconnaitre les jeunes comme acteurs de la cité et de la gouvernance municipale

Refonder le Conseil parisien de la jeunesse et le doter de réels pouvoirs

- Réformer le Conseil parisien de la Jeunesse pour en faire une instance réellement représentative, avec une composition fondée sur des quotas par arrondissement et un double mode d'entrée mêlant tirage au sort et associations jeunesse
- Dédier au Conseil parisien de la jeunesse un budget de 2 millions d'euros par an, dont il décide de l'affectation et que le Conseil de Paris s'engage à mettre en œuvre, sauf illégalité manifeste ou rupture d'égalité
- Accorder au Conseil parisien de la jeunesse un droit de saisine du Conseil de Paris sur toute délibération concernant la jeunesse, le logement étudiant et jeune, l'emploi des jeunes ou les équipements jeunesse

- Conférer au Conseil parisien de la jeunesse **une capacité de proposition budgétaire** et lui permettre de proposer des amendements au budget de la Ville sur les sujets concernant la jeunesse, avec obligation pour le Conseil de Paris, de considérer et motiver tout avis négatif à une proposition
- **Instaurer un droit d'alerte** du Conseil parisien de la jeunesse qui pourra publier un avis public sur toute décision municipale qu'il estime contraire aux intérêts des jeunes Parisiens
- **Impliquer le Conseil parisien de la jeunesse** dans l'élaboration et l'adoption d'un **schéma parisien de la jeunesse**, document contraignant fixant les objectifs de la politique jeunesse de la ville, les indicateurs de suivi et d'évaluation et les moyens engagés à cette fin

Déployer des MJC, espaces d'émancipation de la jeunesse parisienne

- **Créer de nouvelles Maisons des Jeunes et de la culture, et renforcer les actuelles, dans au moins cinq sites d'envergure** offrant un accès gratuit à un espace de coworking et d'étude gratuit, ouvert jusqu'à 21h, une salle de spectacle et de répétition, des espaces associatifs et lieux de réunion, des permanences d'accès aux droits (logement, santé, emploi) et une cafétéria à tarif social

Expérimenter l'ouverture élargie des équipements municipaux pour démarchandiser la socialisation des jeunes

- **Ouvrir les bibliothèques municipales jusqu'à 22h en semaine et le dimanche après-midi** dans les arrondissements à forte population étudiante, en s'appuyant sur une collaboration avec les associations de jeunes, le Conseil parisien de la jeunesse et les conseils de quartier
- **Expérimenter l'ouverture nocturne (jusqu'à 23h) d'équipements sportifs municipaux** le vendredi et samedi soir pour les 18-25 ans, avec encadrement associatif et citoyen
- **Expérimenter l'ouverture nocturne (jusqu'à 23h) de salles municipales et Maisons de quartier** le vendredi et samedi soir pour les 18-25 ans pour des activités de socialisation non marchandes encadrées par les associations (ateliers culturels, projections cinéma, concerts, spectacles, jeux de société etc.)